

SÉANCE DU 9 MARS 2020

DELIBERATION N° DEL011-20

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20200312-DEL011-20-DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020

L'an deux mille vingt, le 9 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 3 mars 2020, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON et MM. R. BAH, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, J-P. GABBERO, J.C. GUERRE-GENTON, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 8 mars 2020)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. BARRAL Thierry
M. DUBOIS Stéphane
M. DUSSEY Andy
M^{me} FERRACIOLI Chantal
M. FINAZZO Daniel
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M^{me} ROULAND Chloé

MONSIEUR CLAUDE SERGENT A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Reprise anticipée du résultat de l'année 2019 sur le budget principal de l'année 2020.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

En application de la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, il est proposé au conseil municipal de procéder à une reprise anticipée du résultat 2019 des sections de fonctionnement et d'investissement au budget principal de la ville.

La balance générale provisoire laisse apparaître des excédents de clôture de 3 142 979,60 € pour la section de fonctionnement et de 680 020,18 € pour la section d'investissement.

○ **Section de fonctionnement :**

Dépenses 2019 : 9 487 648,94 €
Recettes 2019 : 10 080 051,61 €
Excédent de l'exercice 2019 : 592 402,67 €
Excédent de clôture 2019 : 3 142 979,60 €

○ **Section d'investissement**

Dépenses 2019 : 3 006 559,07 €

Recettes 2019 : 2 448 039,93 €

Déficit de l'exercice 2019 : 558 519,14 €

Excédent de clôture 2019 : 680 020,18 €

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'intégrer les restes à réaliser 2019 en dépenses d'investissement : 836 170,43 €,
- d'affecter la somme de 156 150,25 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement »,
- de reprendre en section de fonctionnement, au compte 002, le solde de l'excédent de clôture de 2019 soit 2 986 829,35 €,
- de reprendre en section d'investissement, au compte 001, l'excédent de clôture de 2019 soit 680 020,18 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la reprise anticipée du résultat, ainsi que l'intégration des restes à réaliser 2019 au budget principal de la ville de 2020.

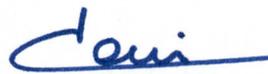
Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 9 mars 2020.

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Pierre VERRI.